

28ème TROPHEE LOUISON BOBET JUNIORS
DIMANCHE 16 Mars 2014
Comité d'organisation

Président d'Honneur	Jean BOBET
Direction de l'Organisation	Alain HEULOT
Secrétariat	Claude HELBERT
Responsables Sécurité	Jean-Yves CHENARD
Circuit Arrivée	Michel ANGEVIN
	Camille CREPEL
Responsable Motards	Auguste BOSSARD
Classement Grimpeurs	
Dossards	André OLLIVIER
Service Médical	Dr Frédéric BEUNEUX
	Annie RENARD
Ambulances ALPHA	Mr MURAIL
Animateur	Damien MARTIN
Liaison Radio	L'ECHAPPEE
Moto - Information	Dominique DESPRES
Ardoisier	Christian HONORE
Escorte Motorisée	ASS. MOTO SECURITE 35
Voiture Neutre	L'échappée, Team Sojasun, et ACNC.
Vidéo Finish	Daniel CALLET
Classement Informatique	Nicolas GUERIN
Car Balai	Cap à L'OUEST
Camion Balai	Michel THOMAS

Collège des commissaires

Président de Jury	Nicolas LE TALLEC
Arbitre 1	Cédric DENOUAL
Arbitre 2	Jean Louis PIETTE
Juge à l'Arrivée	André RENAULT
Arbitre Moto 1	Typhanie DELORY
Arbitre 3	André LEBLAY
Commissaire Complémentaire	André OLIVIER

Règlement

ARTICLE 1. Organisation

Le 28^{ème} trophée Louison Bobet est organisé et contrôlé par l'association « Sojasun Espoir Association Noyal Chatillon », sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). Il se dispute le Dimanche 16 Mars 2014

ARTICLE 2. Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Hommes Juniors (17/18 ans). Elle est inscrite au calendrier fédéral de la FFC en classe 1.14.

ARTICLE 3. Engagements

Les engagements doivent parvenir avant le **5 Mars 2014** à :

Mr Alain HEULOT
La Grande Rue
35230 NOYAL-CHATILLON
☎ / FAX : 02 99 52 33 68
PORT : 06 81 30 21 03

Le tarif d'engagement est de 6,50 € par coureur.

ARTICLE 3. Permanences

La permanence se tiendra le Dimanche 16 Mars 2014 de 12h à 13h30 à la Salle de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE.

La remise des dossards et des plaques de cadre se fera à la Salle de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE de 12h30 à **13h45**

La réunion des directeurs techniques se déroulera à 12h45 à la Salle de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE. Elle se déroulera en présence de la direction de l'épreuve et des membres du jury des commissaires.

La permanence d'arrivée se déroulera à la salle polyvalente de NOYAL CHATILLON SUR SEICHE.

ARTICLE 4. Contrôle des développements

Le contrôle des développements se fera sur la place de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE à partir de 13h30.

Le développement autorisé est de 7.93 mètres. Une fois le vélo contrôlé, celui-ci devra rester sur place.

ARTICLE 5. Radio tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.5750 Mhz. Des postes seront fournis par la société L'ECHAPPEE à partir de 12h sur la place de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE.

ARTICLE 7. Départ

Le départ fictif sera donné à 13h50 sur la place de la Mairie. Les coureurs seront neutralisés pendant 3.6 km jusqu'au kilomètre 0 ou le départ officiel sera donné arrêté à 14h.

ARTICLE 8. Assistance neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par trois voitures, avec mécanicien à bord (une de L'ECHAPPEE, du Team Sojasun, une de l'ACNC).

ARTICLE 9. Ravitaillement

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 50^{ème} kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

ARTICLE 10. Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 8,2 km à parcourir 4 fois, l'entraide entre les coureurs ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve.

Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés. Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 11. Classement Individuel

Le classement individuel parrainé par le groupe LAUNAY et le Conseil Général d'Ille et Vilaine sera jugé par le juge à l'arrivée au terme des 128,200 Kilomètres sur la ligne d'arrivée située rue de Vern à Noyal Châtillon sur Seiche sous la banderole « ARRIVEE ».

Le juge à l'arrivée sera aidé par un système de vidéo finish.

ARTICLE 12. Classement Junior 1ère année

Le classement des juniors 1^{ère} année parrainé par les cycles GUEDARD est établi en fonction du classement individuel et est ouvert aux coureurs ayant 17 ans dans l'année (né en 1991).

ARTICLE 13. Classement « Meilleur Grimpeur »

Le classement du « Meilleur Grimpeur » parrainé par le Garage BESSON sera obtenu par l'addition des points obtenus aux différents classements intermédiaires.

Chaque classement intermédiaire attribuera les points suivant : 6 – 4 – 2 – 1.

En cas d'égalité aux points, les critères suivants seront appliqués pour départager les concurrents :

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
2. Place lors du 4^{ème} et dernier sprint
3. Place lors du 3^{ème} sprint
4. Place lors du 2^{ème} sprint
5. Place lors du 1^{er} sprint

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Les 4 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- Km 20 : Côte de la Calione
- Km 34.4 : Côte de la halte de Laillé
- Km 66.2 : Côte de la Calione
- Km 80.6 : Côte de la halte de Laillé

ARTICLE 14. Classement Par Equipe

Le classement par Equipe parrainé par SOJASUN sera obtenu par l'addition des places des 3 premiers coureurs de chaque équipe.

En cas d'égalité, la place du premier coureur de chaque équipe concernée par cette égalité départagera celles-ci.

ARTICLE 15. Protocole

Le protocole

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée à NOYAL CHATILLON pour la remise des gerbes :

- Le vainqueur
- Le deuxième de l'épreuve
- Le meilleur grimpeur
- La meilleure équipe
- Le meilleur junior 1^{ère} année

ARTICLE 16. Règlement antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans un local prévu à cet effet SALLE POLYVALENTE :

10 rue de Vern à Noyal Châtillon sur Seiche.

ARTICLE 17. Prix

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premiers coureurs classés :

Grille 534/20 :

Classement	Prix	Classement	Prix
1	109	11	9
2	80	12	8
3	64	13	8
4	53	14	8
5	43	15	7
6	37	16	6
7	29	17	6
8	24	18	6
9	16	19	5
10	11	20	5

Le total des prix est de 534 euros.

ARTICLE 18. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Schéma de la caravane



A L'AVANT DE LA COURSE

- 1 Voiture ouvreuse
- 2 Voiture Directeur Organisation
- 3 Voiture liaison radio + téléphone
- 4 Voiture invités
- 5 1ère Voiture dépannage neutre
- 6 2^{ème} Voiture dépannage neutre
- 7 Voiture Juge à l'arrivée
- 8 1ère Voiture Commissaire
- 9 Moto Commissaire
- 10 Moto Ardoisier
- 11 Moto info :



A L'ARRIERE DU PELOTON

- 12 Voiture Président du Jury
- 13 Voiture médecin
- 14 2^{ème} Voiture Commissaire
- 15 3^{ème} Voiture Commissaire
- 16 Toutes les voitures dépannages Clubs
- 17 3^{ème} Voiture dépannage neutre
- 18 Ambulances
- 19 Car Balai
- 20 Camion Balai

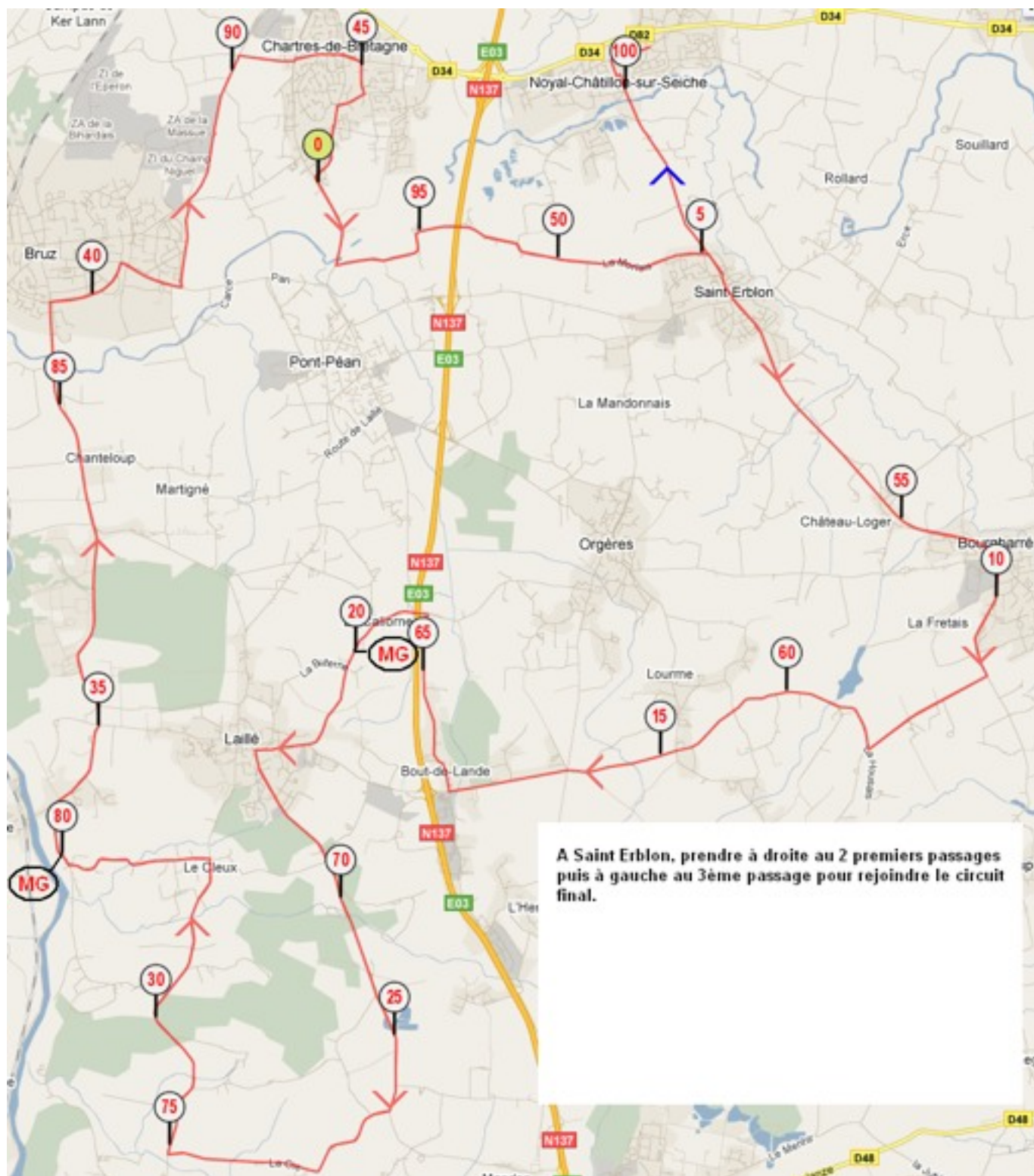
Plan du site de départ



Parcours neutralisé



Course en ligne

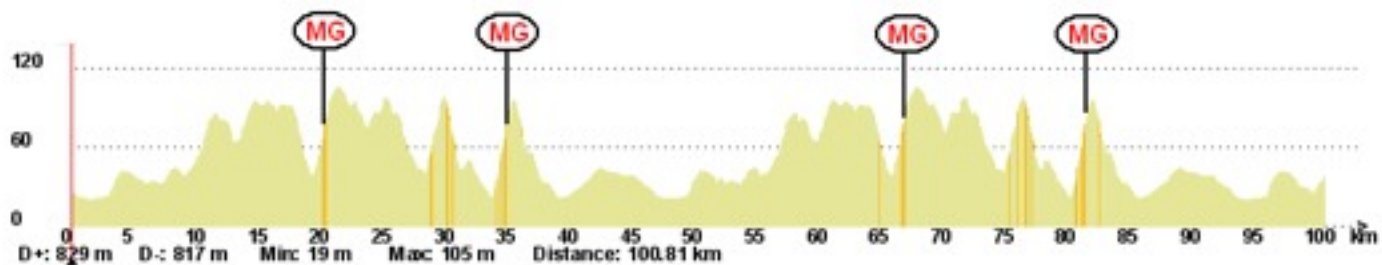


Circuit d'arrivée

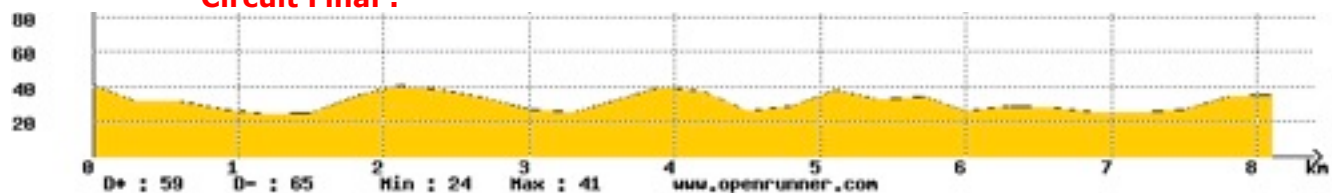


Profils :

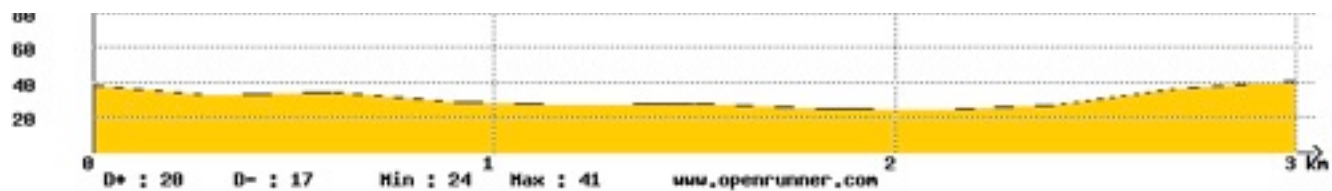
Circuit en ligne :



Circuit Final :



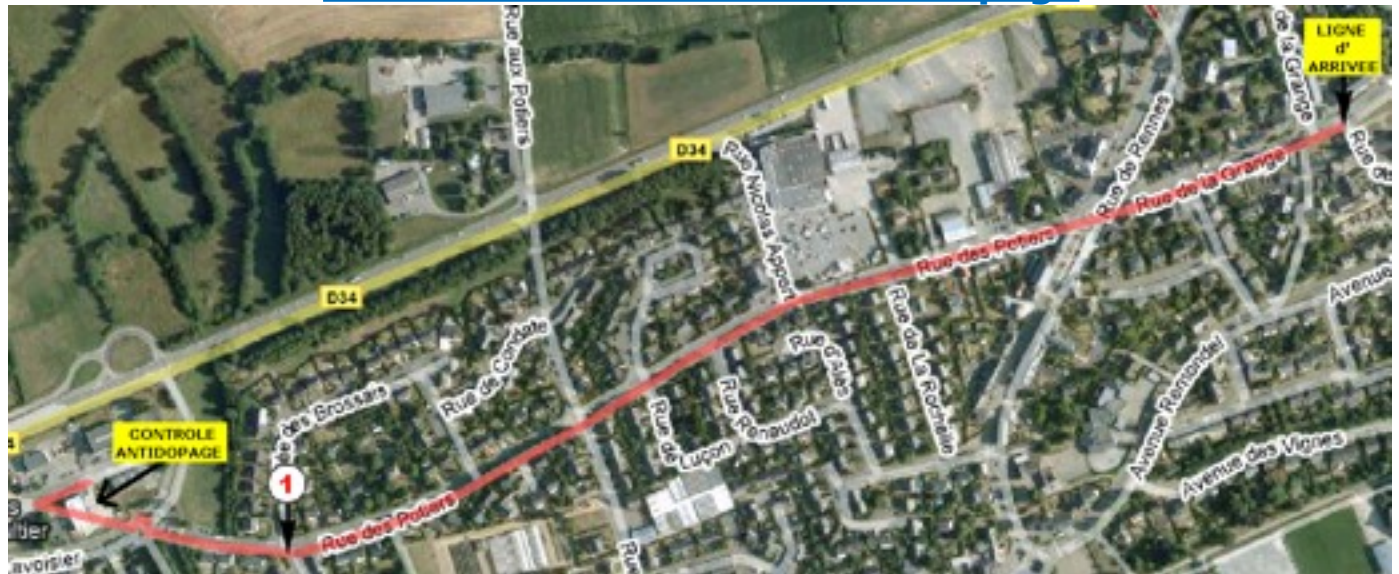
3 derniers kilomètres :



Plan du site d'arrivée



Plan d'accès au contrôle antidopage



Liste des hôpitaux

- **Centre Hospitalier et Universitaire de Rennes (CHU)**

2 r Henri Le Guilloux
35000 RENNES
02 99 28 43 21

- **Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU)**

- **Hôtel Dieu**

- 2 r Hôtel Dieu
35000 RENNES
02 99 28 43 21

- **Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU)**

- **Hôpital Sud**

- 16 bd Bulgarie
35200 RENNES
02 99 28 43 21

- **Polyclinique Sévigné**

- Service d'Urgence
3 r Chêne Germain
35576 CESSON SEVIGNE CEDEX
02 99 25 52 49

Hébergement et Restauration

- **Castel Café**

- 43 r Gué 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
02 99 05 14 73

- **Inter Hôtel de la Chaussairie**

- 30 av Chaussairie 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
02 99 41 14 14